



# COMMUNIQUÉ



4 Décembre 2014, l'élection syndical

## Ouvriers de l'Etat paramédicaux : *Force Ouvrière réagit !!!*

Lors du Comité Technique Ministériel du 13 novembre 2014, un point de communication relatif à la prolongation vers le groupe VII et le HG de la profession d'aide-soignant était inscrit à l'ordre du jour.

Dans ce document, il est précisé que les 158 OE aides-soignants sont tous classés au groupe VI (60 à l'échelon 8, 68 à l'échelon 7, 25 à l'échelon 6 et 5 aux échelons 3, 4 et 5). Leur prime de rendement est de 22 % et leur moyenne d'âge est de 54 ans.

Il convient de rappeler que les ouvriers de l'Etat paramédicaux se sont vus proposer en 1998 un basculement dans les corps de la Fonction publique hospitalière.

Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre l'administration annoncer aux organisations syndicales qu'à l'issue d'une réunion plénière entre la DRHMD et le SSA (ils se mettent d'accord entre eux, c'est plus facile...), il avait été jugé « difficilement envisageable de prolonger la profession d'aide-soignant dans la mesure où cela accentuerait l'écart de rémunération constaté entre les ouvriers et les fonctionnaires ».

Celle-là est « fort de café » ! La même administration qui, voici quelques années, vantait le passage dans les corps de la

Fonction publique hospitalière, découvre aujourd'hui que les fonctionnaires sont moins bien payés que les ouvriers de l'Etat. Du coup, c'est le nivellement par le bas ! Dans ces conditions, pourquoi n'ont-ils pas fait une comparaison avec les MITA, les écarts auraient sans doute été encore plus significatifs.

Pour **Force Ouvrière**, la réponse de l'administration est inacceptable. Nous n'en attendions pas moins du SSA, compte tenu de l'intérêt qu'il porte depuis des années aux personnels civils, mais que la DRHMD refuse de prolonger la profession d'aides-soignants, qui, nous le rappelons, est en extinction, au prétexte que les fonctionnaires sont moins bien rémunérés, c'est tout simplement du cynisme. Par ailleurs, **Force Ouvrière** a revendiqué que les autres professions soient également concernées (Infirmiers, prothésistes,...).

Face aux arguments de **Force Ouvrière**, le Secrétaire Général pour l'Administration a demandé à la DRHMD de revoir sa copie.

Nous continuerons de nous battre pour que les professions paramédicales soient prolongées et que les textes soient présentés au prochain CTM.

Paris, le 18 novembre 2014